



Qu est ce que je risque si je passe en direct avec le propriétaire

Par Iliv, le **30/10/2008** à **10:49**

bonjour à tous,
actuellement en recherche d'une location, j' apprend par l intermédiaire d'une amie qu un appartement est à louer sis rue X. j'épluche les journaux immobiliers et je prend rdv avec une agence pour visiter cet appartement;
l agent immobilier ne se rend pas sur place et la locataire actuelle me fait visiter les lieux en sachant que je viens de la part de cette agence. Je me rend compte en discutant qu il s'agit d'un immeuble appartenant à un notaire faisant parti de mes relations. J'ai donc contacté directement le propriétaire. Cela m'évite les frais d'agence. Suis-je exposée à un quelconque risque d'être assigné en justice par l'agence? en sachant que j 'ai visité l appartement sans la présence du professionnel et que je n'ai rien signé. merci pour vos réponses.